

Projet de résolution proposé par le Barreau du Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine

OBJET : CAVAC

CONSIDÉRANT les réflexions déjà engagées par le Barreau du Québec en regard des dénonciations des inconduites sexuelles, mettant en cause, entre autres, le traitement judiciaire de ces plaintes;

CONSIDÉRANT qu'il existe un organisme d'envergure provinciale voué à l'accompagnement des victimes d'actes criminels, la CAVAC;

CONSIDÉRANT que les informations sur la dénonciation et l'accompagnement des victimes peuvent contribuer à aider les victimes;

CONSIDÉRANT que la CAVAC, dans le cadre de la réalisation de sa mission, peut prendre charge de la victime qu'il y ait dénonciation ou non et que cela est peu connu du public et même du milieu juridique;

Il est proposé que le Barreau du Québec inclut dans son intervention sur ce sujet, une demande au gouvernement du Québec d'organiser une campagne d'information importante sur cet aspect de la mission du CAVAC en rapport avec les inconduites sexuelles.